



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le recteur de l'académie de Poitiers Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} février 2002 modifié fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques ;
- Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

Arrête

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

Article 1 : Le jury du recrutement sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, opérateur logistique, est ainsi constitué pour la session 2026 :

Présidente du jury : Mme Nadine BOISARD, administratrice, Rectorat-Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne

Membres du jury :

- M. Frédéric ADNOT, attaché principal d'administration, Lycée le Dolmen - Poitiers
- M. Bruno MALEJAC-TROUVÉ, assistant ingénieur, Université de Poitiers

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de l'académie de Poitiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DEC 1 - n° 2026-44

Fait à Poitiers, le 26 juin 2026

Le recteur de l'académie de Poitiers

Frédéric PERISSAT